

**Monsieur P. CRAHAY**  
**Directeur**  
**A.A.T.L. - Direction des Monuments**  
**et des Sites**  
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

V/Réf. : /  
N/Réf. : AVL/KD/UCL-3.26/s.386OE  
Annexe : copie du courrier adressé à M. Ch. Picqué (22/03/06)

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Objet : UCCLÉ. Hippodrome de Boitsfort - Protection des bâtiments du site.  
*(Dossier traité par Mme M. Kreutz).*

Conformément à l'article 222 § 1 du CoBAT relatif à la conservation du patrimoine immobilier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'en sa séance du 22 février 2006, notre Assemblée a souhaité vous soumettre une proposition de classement de certains bâtiments situés dans le site de l'hippodrome.

Le 21 décembre 2005, les représentants de la CRMS ont été invités par les membres du Cabinet du Ministre-Président à prendre connaissance des résultats d'une analyse du site sous les aspects patrimoniaux et économiques du site de l'hippodrome réalisée par le bureau d'études ORIGIN dans le cadre de la mise en valeur du site et de ses bâtiments. Suite à cette réunion, la Commission a souhaité évaluer la situation actuelle des lieux sur place. Une visite a dès lors été organisée le 17 février 2006 en présence du représentant de la Régie foncière et de l'auteur de l'étude.

Pour rappel, le site qui compte une trentaine d'hectares est inclus dans le périmètre de classement de la Forêt de Soignes classée depuis 1959 en raison de sa valeur historique, esthétique et scientifique. L'étude historique, fondée sur des documents cartographiques et iconographiques, en retrace l'évolution et celle de ses bâtiments, depuis sa création en 1878 par Edouard Keilig, le paysagiste du Bois de la Cambre, aux dépens de la Forêt de Soignes, jusqu'à nos jours.

L'évolution du bâti s'étale sur trois périodes : celle de 1878 à 1913 au cours de laquelle ont été édifiés tribunes, pesage, écuries, etc. ; celle de 1941 à 1951 correspondant à l'intervention de l'architecte Breydel, ; et celle de 1970 à 1990 qui a vu les derniers aménagements (restaurant, golf, etc.).

Quant au paysage végétal, en particulier celui des jardins, trois phases se succèdent : la composition très axiale d'avant 1922 ; la composition très libre vers 1940 où les jardins ont pratiquement disparu et la phase actuelle où les jardins d'origine ne sont plus perceptibles.

L'analyse détaillée des 28 bâtiments édifiés sur le site a débouché sur l'évaluation de leur valeur patrimoniale à l'aide d'une échelle de quatre degrés (valeurs importante, moyenne, faible et nulle) intégrant les intérêts historique, architectural et esthétique. La CRMS souscrit à cette évaluation. Elle relève également l'importance de la piste proprement dite dont la conservation est une

conséquence directement liée à la protection d'une infrastructure de loisirs comme celle d'un hippodrome.

Suite à l'évaluation de ces bâtiments faite sur place, la CRMS demande, dès lors, le classement pour des raisons historiques et esthétiques des bâtiments repris dans les deux premières catégories et dont les éléments essentiels sont mentionnés ci-après, ainsi que le classement de la piste comme élément indissociablement lié aux édifices en question.

#### - Grande tribune

Construite en 1878, la grande tribune est le bâtiment phare qui donne sa pleine raison d'être au site de l'hippodrome. Modifiés à plusieurs reprises, les trois systèmes constructifs qui s'y sont succédés sont encore visibles : bois, métal et béton. C'est toutefois le système de voussettes entre poutrelles métalliques qui caractérise le plus la construction qui subsiste aujourd'hui.

Flanquée de deux tourelles d'accès aux étages (remaniées dans la seconde moitié du XXe siècle), la façade d'origine demeure quasi complète à l'arrière de ses extensions ultérieures, dont celle des deux cages d'escalier en béton (arch. Breydel, 1941-1951).

A l'arrière, du côté de la piste, la plupart des petits locaux sont maintenus (trois d'entre eux ont été réunis dans les années 40).

Au premier étage, un salon de thé présente encore de nombreux éléments de décor significatifs de cet espace de détente comme les cheminées, plafonds moulurés, portes, etc. Il est également accessible depuis les gradins par deux volées d'escalier courbe en pierre bleue.

#### - Petite tribune

Contemporain de la grande tribune, ce petit bâtiment est conservé dans son état d'origine (1878), hormis les bancs aujourd'hui disparus. Le niveau inférieur abrite un logement de fonction. La structure en bois ouvragé, la bichromie de la maçonnerie et les frontons à modénatures en bois reflètent le caractère pittoresque des premières constructions de l'hippodrome.

#### - Bâtiment du pesage et extension

Deux époques caractérisent ce bâtiment où les jockeys se rendaient pour la pesée avant la course. Construit en 1900 dans un style éclectique teinté d'Art nouveau (maçonnerie en briques blanches et rouges, planchers et charpente en bois, toitures en ardoises naturelles, frise décorative en acier, etc.), l'architecte Paul Breydel lui annexe vers 1950 une extension en béton sur pilotis. Les panneaux d'affichage et la structure d'origine en métal et fonte révèlent encore le caractère fonctionnel de cette construction. A l'intérieur, seul le rez-de-chaussée a conservé ses éléments les plus significatifs : carrelages de sol, moulures, cheminées, lambris, etc.

#### - Ecuries

Il s'agit de quatre bâtiments construits en briques dans un style pittoresque datant d'avant 1913 : toiture à bâtière, charpente en bois, couverture de tuiles rouges et noires, maçonneries de briques rouges et blanches, portes de boxes en bois avec volet, cadres de fenêtres métalliques, sol en briques sur chant, etc.

#### - Tour de départ

Construite au début des années 50, cette tour de petites dimensions constitue la réalisation la plus moderniste des interventions de l'architecte Breydel sur le site : structure, escalier avec garde-corps en acier, plates-formes et couverture en béton.

- Hall des parieurs (1ère phase)

Situé à l'intérieur du paddock, le premier hall des parieurs (Paul Breydel ca 1941) était à l'origine un simple abri en arc de cercle, protégé d'une toiture de chaume remplacée plus tard par un lanterneau (structure métallique, mur de fond en briques, auvent sur potelets métalliques).

Une extension a été aménagée à gauche, dans le prolongement.

- Entrée principale

Située en bordure de la chaussée de la Hulpe, l'entrée principale (Paul Breydel, ca 1941) demeure le signal visuel fort du site vers la ville. Son triple portique en béton et crépis blanc flanqué de deux petits guichets est emblématique de l'hippodrome pour les bruxellois.

- Auvent d'entrée du parking

Ce second portique (arch. Breydel) signale la partie réservée aux voitures à l'intérieur du site.

Implantés entre ville et forêt dans un site paysager remarquable, la CRMS estime que ces différents bâtiments jouissent d'une valeur historique indéniable, comme témoins d'un nouveau lieu de divertissement, apparu dès 1878, et représentatifs de la typologie pittoresque des hippodromes de la deuxième moitié du XIXe siècle.

Leur valeur artistique et esthétique rehaussent l'intérêt du site où deux styles architecturaux se côtoient : l'éclectisme inspiré de la néo-renaissance flamande pour les bâtiments les plus anciens (fin XIXe – début Xxe siècle) et le modernisme à réminiscence Art déco, puis le fonctionnalisme pour les extensions réalisées par Breydel entre 1941 et 1951.

En conclusion, la CRMS vous demande de bien vouloir prendre en considération la demande de classement comme monument des bâtiments repris ci-avant, en raison de leur intérêt historique, artistique et esthétique et de confier à la cellule compétente en matière de protection l'élaboration du dossier définitif à partir de l'étude complète qui a été effectuée à la demande de la Région.

Elle vous saurait gré de bien vouloir proposer au Gouvernement de faire sanctionner cette proposition par un arrêté d'ouverture de procédure de classement.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président

C.c. : M. E. Kir, Secrétaire d'Etat en charge de la protection du patrimoine.